

Une dédicace votive à Mercure découverte à Saint-Antoine

Michel Aberson
Anne de Weck

5.

LE 6 FÉVRIER 2013, DANS LE CADRE DES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES MENÉES À GENÈVE SUR L'ESPLANADE SAINT-ANTOINE (VOIR PP. 48-52), A ÉTÉ DÉCOUVERTE UNE PLAQUE DE CALCAIRE, PROBABLEMENT D'ORIGINE LOCALE, PORTANT UNE INSCRIPTION LATINE. DE FORME RECTANGULAIRE (54 X 41 X 8 CM). ELLE ÉTAIT REMPLOYÉE COMME PAROI ORIENTALE D'UNE TOMBE EN DALLES DU 6^e-7^e SIÈCLE APR. J.-C. (T 219). ELLE EST ACTUELLEMENT CONSERVÉE *IN SITU* FIG 1.

1 Ex voto dédié au dieu Mercure en remploi dans une tombe mérovingienne (6^e-7^e siècle).





2 Petit groupe de tombes, dont celle à l'ex-voto, situées au sud de l'église funéraire.

Cette sépulture fait partie d'un groupe bien distinct installé à l'extérieur de l'église funéraire, du côté sud **FIG 2**. La première tombe de cet ensemble, la plus proche de l'église, située au sud-est et installée selon une orientation sud-ouest/nord-est, est désaxée par rapport au mur sud de l'édifice (ouest-est). Les tombes suivantes s'égrainent vers l'est selon une disposition légèrement circulaire, en s'éloignant de l'église, comme si elles respectaient une limite disparue, marquant un possible cheminement – à moins qu'elles ne soient antérieures à l'église, ce qui expliquerait cette disposition singulière.

La tombe dont fait partie la plaque n'est que très partiellement conservée. Les dalles qui la constituaient

et les restes des deux individus qu'elle contenait ont été en grande partie détruits lors des travaux de construction, au 16^e siècle, d'imposants bastions destinés à défendre le flanc est de la ville, particulièrement vulnérable. La tranchée d'installation du premier bastion, dit « mottet » de Saint-Laurent, en 1537, a coupé la tombe, ne laissant debout que la dalle verticale est, portant l'inscription, ainsi que l'une des dalles verticales nord, en calcaire, dégrossie sur tous les côtés. Le matériau ainsi que les traces de travail montrent qu'il s'agit également d'un remploi. Du fond de la tombe, il ne reste qu'une dalle de molasse en partie brisée, sur laquelle reposaient le bas des jambes du deuxième individu, ainsi que quelques os de la première inhumation, réduite à l'extrémité de la tombe. La sépulture a été aménagée dans différents remblais romains composés principalement de démolition et de restes de faune, datés grâce au matériel céramique du 2^e siècle apr. J.-C. Elle a ensuite été scellée par un remblai contenant du matériel daté du 4^e siècle.

Pour l'ajuster aux autres dalles du coffre, la plaque a été disposée verticalement, l'inscription, orientée de 90° par rapport au sens de la lecture, se présentant sur sa face externe. L'arrière et les trois côtés aujourd'hui visibles sont grossièrement travaillés, alors que la face inscrite est soigneusement lissée. Le côté sur lequel était scellée la couverture de la tombe conserve encore des restes du mortier qui la liait aux dalles verticales. Dans ce processus de remploi, le haut de la plaque inscrite semble avoir été retaillé, donnant à ce côté un aspect plus irrégulier que les autres, et son angle supérieur gauche a probablement été brisé au cours de ce travail.

Dans son état actuel, aucune délimitation du champ épigraphique n'est identifiable. Le texte, entièrement lisible, comporte quatre lignes soigneusement disposées **FIG 3** :

[[MERCVR]] · AVG ·
M · MASONIVS
M · F · MARCELLVS
EX · VOTO

Les lettres, régulières, sont de très bonne facture et très soigneusement gravées. Leur taille décroît régulièrement de la première à la dernière ligne : l. 1 : 6,5 cm (grand C et grand G : 8,2 cm) ; l. 2 : 5,6 cm ; l. 3 : 5,3 cm ; l. 4 : 5,1 cm.

L. 1 : le C de MERCVR est partiellement inscrit dans le V ; le V de AVG coupe le G, dans lequel il s'inscrit partiellement. L. 3 : le A de MARCELLVS



10 cm

est dépourvu de haste horizontale¹ ; ligature LL en forme de T renversé².

A la l. 1, deux *hederae* sont placées après les deux abréviations ; une autre, plus grande, sépare les deux mots de la ligne 4. La première *hedera* de la l. 1 et celle de la l. 4 présentent des pédoncules plus longs. Les autres signes de séparation (l. 2 et 3) sont en forme de C renversé. La l. 2 conserve une légère trace de réglure entre le O et le N.

A la l. 1, les lettres MERCVR ont subi un martelage partiel, n'affectant que les sillons de gravure. Elles restent néanmoins bien lisibles. Les dernières lettres de la l. 3 sont légèrement endommagées sans qu'aucune trace de travail volontaire ne puisse être observée. Il s'agit donc plutôt d'une ébréchure due à une usure naturelle de la pierre à cet endroit.

Le texte de l'inscription peut être transcrit et traduit comme suit :

[[*Mercur(io)*]] *Aug(usto)*, / *M(arcus) Masonius* / *M(arci) f(ilius) Marcellus*, / *ex voto*.

« A Mercure impérial, Marcus Masonius Marcellus, fils de Marcus, (a consacré ceci) en acquittement d'un vœu ».

La dédicace, effectuée en acquittement d'un vœu antérieurement prononcé dont l'objet n'est pas connu, s'adresse à un Mercure associé au culte impérial³. Dans la mesure où nous avons affaire à une plaque – laquelle devait être fixée sur la façade d'un édifice, même de petites dimensions – et non à un simple autel, cela laisse supposer l'existence dans les environs d'un lieu de culte dédié à Mercure ou, au

moins, d'une petite chapelle (*aedicula*). Par ailleurs, sept autres dédicaces à Mercure ont été découvertes dans le périmètre de la Genève antique ou à proximité, ce qui souligne une fois de plus l'importance de cette divinité dans notre région⁴.

Le martelage du nom du dieu (l. 1) peut surprendre. Généralement, ce traitement affectait plutôt les noms des empereurs dont on souhaitait bannir la mémoire. On notera aussi que seules les lettres MERCVR ont été ainsi endommagées et non le qualificatif *Aug(usto)*, « impérial », qui les suit. Par ailleurs, le martelage n'a pas été réalisé sur l'ensemble de l'espace occupé par ce nom, mais uniquement en suivant les sillons des lettres. Comme ce geste n'a affecté que le nom du dieu, on peut penser qu'il a été réalisé lors du remploi de la plaque dans un contexte funéraire chrétien, où cette mention devait être jugée impropre. Toutefois, dans son ultime remploi, la plaque était enterrée et l'inscription n'était donc pas visible. Le martelage du nom de Mercure aurait alors répondu à une démarche de type symbolique, visant à condamner le nom du dieu païen sans qu'il soit besoin de le rendre réellement illisible. Il se peut aussi qu'avant ce remploi dans l'aménagement d'une tombe, l'inscription soit restée lisible un certain temps à une époque et à un endroit où la présence du nom du dieu païen était jugée inconvenante. On aurait alors, au moyen d'un martelage minimal, préparé la surface inscrite pour la recouvrir ensuite de stuc – dont il ne reste cependant pas trace.

Le dédicant porte les *tria nomina*. Bien que sa tribu – ce qui est fréquent – ne soit pas mentionnée, il s'agit très certainement d'un citoyen romain. On

3 La plaque en calcaire portant l'inscription.

rappellera que les citoyens de la colonie de Vienne, dont le *uicus* de Genève faisait partie, ont obtenu le droit de cité romain sous le règne de l'empereur Caligula, entre 37 et 41 apr. J.-C.

Le gentilice de ce personnage est attesté ailleurs dans la province de Narbonnaise, tant sous la forme *Masonius* qu'il revêt ici que sous celle de *Massonius/-a*⁵. Il est également connu ailleurs en Gaule et en Germanie (plutôt sous la forme *Massonius*), ainsi qu'en Italie et dans d'autres régions de l'Empire (plutôt sous la forme *Masonius*)⁶. Ce gentilice peut aussi bien dériver de l'ancien cognomen latin *Maso*, peut-être d'origine étrusque, fréquent dans le monde romain et porté déjà à l'époque républicaine par la lignée aristocratique des *Papirii Masones*, que d'un nom d'origine celtique, *Maso* ou *Masso*, dont la signification n'est pas connue⁷. Il

semble donc s'agir ici d'un nom dit « d'assonance », associant à une même succession de phonèmes des significations qui peuvent être très différentes dans les deux traditions linguistiques concernées⁸. Quant au cognomen de notre personnage, Marcellus, il est extrêmement fréquent dans le monde romain⁹.

L'onomastique du dédicant ainsi que la présence d'*hederae distinguentes* s'accordent avec les pratiques du Haut Empire (1^{er}- 2^e siècles apr. J.-C.) sans qu'une datation plus précise ne nous paraisse possible.

Michel Aberson

UNIVERSITÉS DE LAUSANNE ET DE GENÈVE
michel.aberson@unil.ch

Anne de Weck

SERVICE CANTONAL D'ARCHÉOLOGIE
4, RUE DU Puits-SAINT-PIERRE
1204 GENÈVE
anne.deweck@etat.ge.ch

NOTES

- Il s'agit sans doute d'un oubli du lapicide car les autres A de l'inscription ne présentent pas cette particularité. Peut-être a-t-on ensuite pallié cet oubli en traçant la haste manquante à la peinture rouge, dont il ne reste cependant aujourd'hui aucune trace.
- On trouve plusieurs exemples de telles ligatures dans la région, voir *CIL* XII, 1921 (Vienne); XIII, 5135 (Avenches); *AE*, 1925, 2 (Payerne).
- Sur cette épithète, voir le commentaire d'A. Pelletier et de B. Rémy dans Rémy *et al.* 2004, pp. 78-79; Rémy 1994, pp. 179-204. A Genève, Mercure est ainsi qualifié dans deux inscriptions (*CIL* XII, 2594 = *ILN* Vienne, 830; *ILN* Vienne, 831).
- CIL* XII, 2589 = *ILN* Vienne, 823 (prieuré de Saint-Victor); *CIL* XII, 2594 = *ILN* Vienne, 830 (cathédrale Saint-Pierre); *ILN* Vienne, 831 (Bel-Air); *CIL* XII, 5877 = *ILN* Vienne, 833 (Plainpalais); *ILN* Vienne, 834 (angle rue de l'Hôtel-de-Ville et Henri Fazy); *ILN* Vienne, 835 (boulevard Helvétique). A cette liste, on peut ajouter le petit autel dédié à Mercure provenant de Choulex (GE), *CIL* XII, 2595 = *ILN* Vienne, 832.
- Masonius*: *AE* 1971, 244 (Gonfaron, dép. du Var); *Massonia*: *CIL* XII, 2864 (Baron, dép. du Gard).
- Voir Schulze 1904, pp. 189-190; Lőrincz 2000, p. 63, s. v. « *Masonius* » et « *Massonius* »; Kakoschke 2006, p. 264,

n°760; Delamarre 2007, p. 127. Voir aussi les attestations fournies par des recherches « *Masoni* » et « *Massoni* » dans la base de données épigraphiques en ligne Claus/Slaby (http://db.edcs.eu/epigr/epi_fr.php).

- Nom latin: voir Schulze 1904, pp. 189-190; *CIL* VI, 200; 6804; 22277; 22321; IX, 465 (*Venusia*); X, 6041 (*Minturnae*); XI, 4487 (*Ameria*), etc. Origine étrusque: voir Holder 1904, c. 453-455; Lőrincz 2000, p. 63, s. v. « *Maso* » et « *Masso* »; Kakoschke 2006, p. 94, n°1952; Kakoschke 2012, p. 509, n°1033; Delamarre 2007, p. 127; *CIL* III, 5623 (*Vorchdorf*, Haute-Autriche); XII, 1299 (*Vaison*); 2243 et 2259 (*Grenoble*); *AE*, 1958, 204 (*Cerlier/Erlach*, canton de Berne).
- Sur ces noms, voir en dernier lieu Dondin-Payre 2011, pp. 19-21.
- Voir Kajanto 1965, p. 39; 124; 127; 129; 132; 173; Lőrincz 2000, pp. 54-55, s. v.

BIBLIOGRAPHIE

AE. *L'Année épigraphique*, Paris, 1888 –.
CIE. *Corpus inscriptionum Etruscarum*, 2 vol., Leipzig/Firenze, 1853 –.
CIL. *Corpus inscriptionum Latinarum*, 17 vol., Berlin, 1863 –.
Delamarre 2007. X. Delamarre, *Nomina Celtica Antiqua Selecta Inscriptionum* (Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique). Paris 2007.

Dondin-Payre 2011. M. Dondin-Payre, « Introduction ». In: M. Dondin-Payre (éd.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux 2011, pp. 13-36.
Holder 1904. A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*. Vol. II, Leipzig 1904.
Kajanto 1965. I. Kajanto, *The Latin Cognomina*. Helsinki 1965.
Kakoschke 2006. A. Kakoschke, *Die Personennamen in den zwei germanischen Provinzen. Ein Katalog*. Bd. 1, Rahden (Westf.) 2006.
Kakoschke 2012. A. Kakoschke, *Die Personennamen in der römischen Provinz Noricum. Ein Katalog*. Hidesheim/Zürich/New York 2012.
Lőrincz 2000. B. Lőrincz, *Onomasticon provinciarum Europae Latinarum*. Vol. III, Wien 2000.
Rémy 1994. B. Rémy, Le culte de Mercure dans la cité de Vienne. In: *Mélanges offerts à Bernard Gasperrin*, Mémoires et Documents de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie XCVI, Chambéry 1994, pp. 179-204.
Rémy *et al.* 2004. B. Rémy *et al.*, *Inscriptions latines de Narbonnaise (I.L.N.)*. V. 1. Vienne. XLIV^e suppl. à Gallia, Paris 2004.
Schulze 1904. W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen*. Berlin 1904.

CRÉDITS DES ILLUSTRATIONS

SCA, Genève, G. Consagra